comité consultatif du secteur financier

Paris, le 24 novembre 2026

Communiqué de presse

Le CCSF publie son rapport annuel 2026

Des avancées concrètes sur les principaux enjeux de la finance du quotidien

Le Comité consultatif du secteur financier (CCSF) a remis son rapport annuel 2026 au président de la République et au Parlement. Dans un contexte marqué par d'importantes évolutions économiques, financières et réglementaires, le CCSF a poursuivi sa mission de concertation entre professionnels, consommateurs, parlementaires et pouvoirs publics afin de faire émerger des solutions équilibrées au service de l'intérêt général.

Au cours de l'année écoulée, le Comité a adopté quatre rapports, trois avis et deux recommandations sur des sujets majeurs pour les consommateurs, les épargnants et les acteurs du secteur financier.

En 2026, le CCSF a notamment adopté un Avis visant à renforcer les garanties et à améliorer la lisibilité des contrats d'assurance emprunteur. Cet avis apporte des réponses concrètes aux difficultés rencontrées par certains emprunteurs lors d'un changement d'assurance et contribue à renforcer leur protection.

Le Comité a également porté au niveau européen les conclusions de rapport consacré au modèle français de financement de la résidence principale en soulignant les atouts d'un modèle protecteur pour les emprunteurs. Le CCSF a aussi formulé des recommandations relatives à la révision du règlement sur le produit paneuropéen d'épargne retraite (PEPP), afin de préserver un haut niveau de protection des épargnants au sein de l'Union européenne.

Le Comité a par ailleurs poursuivi sa mission d'information des épargnants à travers l'Observatoire des produits d'épargne financière (OPEF), qui a publié son deuxième rapport annuel. Celui-ci apporte un éclairage sur les performances, les frais et les principales caractéristiques des supports d'épargne financière, contribuant ainsi à améliorer la transparence au bénéfice des épargnants. La 16ème édition du rapport de l'Observatoire des tarifs bancaires concourt également à une meilleure transparence des tarifs bancaires avec un focus sur les offres groupées de service, l'offre spécifique à destination des populations en situation de fragilité financière et les frais bancaires de succession.

Le Comité a également poursuivi ses travaux sur les contrats d'assurance obsèques, avec des avancées destinées à renforcer la transparence des contrats et l'information des souscripteurs.

Ces travaux illustrent la capacité du CCSF à réunir l'ensemble des parties prenantes afin de construire des positions équilibrées sur les enjeux bancaires, financiers et assurantiels. Année après année, le Comité démontre la valeur du dialogue et de la concertation pour accompagner les évolutions du secteur au bénéfice de tous.

« *À la lecture de ce rapport annuel, chacun pourra mesurer la diversité des sujets examinés et l'importance des avancées obtenues. Pour ma part, j'y vois surtout la démonstration qu'un dialogue exigeant, respectueux et constructif permet de faire progresser durablement la protection des consommateurs et la confiance dans le secteur financier.* »
Catherine Julien-Hiebel, présidente du CCSF.

Vous trouverez l'intégralité du rapport annuel du CCSF sur le site internet https://www.ccsfin.fr

Le Comité consultatif du secteur financier (CCSF) *est une instance de concertation, créée par la loi, et chargée de proposer des mesures destinées à améliorer les relations entre les établissements financiers et leurs clients. Les représentants des entreprises du secteur financier (banques, assurances, sociétés financières) et de leurs clientèles y siègent à parité. Des personnalités qualifiées, des parlementaires et des représentants des organisations syndicales complètent sa composition.*

Contact presse : Imane Mazoyer, responsable de la Communication. Tél. : 06 58 72 12 82
imane.mazoyer@banque-France.fr